



Attouchement sur mineur de 11 ans

Par **jpku**, le **05/05/2009** à **13:38**

Bonjour, j'ai touché un enfant de 11 il ya qq temp, et l'ai masturbé deux fois. Une plainte a été déposée contre moi hier, ce qui tout a fait normal, je reconnais mes torts. Je n'avais encore jamais fait ça, j'ai pensé à un enfant avant cela, quand les parents sont venus me voir j'ai accepté ce que l'enfant leur avait dit. Je voulais me rendre à la gendarmerie pour faire une déposition, mais les parents ne savaient pas s'il voulait porter plainte. Je suis suivi par un psychanalyste depuis deux semaines, qui m'a dit que ça provenait peut-être de mon enfance ou j'ai été touché par un copain plus vieux que moi, je ne sais pas, pour le moment je ne saurais pas expliquer pourquoi j'en suis arrivé à faire ça. J'ai appelé la gendarmerie et la plainte a été déposée ce matin, pour leur donner mes coordonnées et leur dire que je restais à leurs dispositions, mais que ça pouvait traîner un mois avant qu'il me convoque. J'aimerais savoir ce qu'il va se passer par la suite au niveau juridique et quelle peine j'encours. Je suis au rmi et ne peut pas prendre d'avocat. De toute façon j'accepte tout ce qui est passé. Merci de votre réponse.